

Montréal, le 12 mai 2021

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Adina Georgescu  
MILLER THOMSON sencrl  
1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 3700 Montréal, (Québec)  
H3B 4W5

M<sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse  
Énergir  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et de structures de capital**  
**Dossier de la Régie : R-4156-2021**

---

Chère consœur, cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a reçu, le 16 avril 2021, une demande déposée par Énergir, s.e.c. (Énergir), Gazifère et Intragaz s.e.c. (Intragaz) (les Demanderesses) relative à la fixation de taux de rendement et de structures de capital (la Demande).

La Régie demande aux Demanderesses de publier l'avis joint à la présente lettre le **15 mai 2021**, dans les quotidiens suivants : *Le Devoir*, *La Presse+*, *Le Soleil* et *The Gazette*. Elle leur demande également d'afficher cet avis sur leur site internet et sur les plateformes qu'elles jugent appropriées dans les meilleurs délais et de nous confirmer telle publication.

La phase 1 du dossier se fera par voie de consultation, alors qu'il y aura une audience publique dans le cadre de la phase 2 du dossier.

La Régie invite toute personne intéressée à soumettre une demande d'intervention **d'ici le mardi 25 mai 2021 à 12 h**. Si une personne intéressée souhaite commenter la phase 1 de la Demande, la Régie lui demande d'inclure ses commentaires avec sa demande d'intervention.

À la suite du dépôt de la preuve de la phase 2 par les Demanderesses, la Régie fournira des instructions aux intervenants afin que ces derniers puissent préciser le cadre de leur intervention, fournir leur budget total de participation et précisera les sujets retenus pour examen.

Veillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.